



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'ASSOCIATION
«Fédération Internationale des Communautés de l'Arche »**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Siège social : 7/9 Rue des Frères Morane 75015 PARIS

COMMISSAIRE AUX COMPTES

8 rue Bayen - 75017 Paris - Tél. 01 78 09 74 40

www.compagnie-fiduciaire.com – cf-audit@groupecf.com

D. ASSOCIATIONS, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 10 000 EUROS

R.C.S PARIS 895 198 588 – N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 7501 895 198 588

COMMISSAIRE AUX COMPTES, INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHÉ À LA CRCC PARIS





«**Fédération Internationale des Communautés de l'Arche** »
7/9 Rue des Frères Morane
75015 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil de Surveillance International de l'association « **Fédération Internationale des Communautés de l'Arche** »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association «**Fédération Internationale des Communautés de l'Arche** » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif au nouveau règlement applicable.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Les fonds dédiés

Les informations relatives aux subventions et contributions financières non consommées figurant dans l'annexe des comptes annuels, paragraphe « Informations générales complémentaires » « Fonds dédiés » ont été recoupées avec la comptabilité et les différentes conventions. L'utilisation et le report de ces ressources ont été examinés.

- Indemnité de départ à la retraite

Les informations relatives à la provision d'indemnité de départ à la retraite sont détaillées dans l'annexe des comptes annuels, dans le paragraphe « Compléments d'informations relatif au bilan » « Indemnité de départ à la retraite ». Le calcul de cette provision a été examiné.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral d'activité et dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil de Surveillance.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 24 avril 2026

Le commissaire aux comptes,

SAS D.Associations

Représentée par Jörg SCHUMACHER

Signé par :

1121F95C5801420...



Fédération Internationale Communautés de l'Arche

7-9 rue des Frères Morane
75015 PARIS

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

Fait à PARIS 75015
Le 13/04/2026

DOSSIER DE GESTION :

<i>Bilan Actif - Passif.....</i>	<i>3</i>
<i>Compte de Résultat.....</i>	<i>5</i>
<i>Annexe.....</i>	<i>7</i>
<i>Objet social :.....</i>	<i>7</i>
<i>Règles et méthodes comptables.....</i>	<i>7</i>
<i>Compte de résultat de l'exercice clos au 31-12-2024 retraité.....</i>	<i>9</i>
<i>Bilan et compte de résultat de l'exercice clos au 31-12-2024 arrêtés et publiés</i>	<i>11</i>
<i>Bilan Actif – Passif 2024</i>	<i>11</i>
<i>Compte de Résultat 2024</i>	<i>14</i>
<i>Règles et méthodes comptables.....</i>	<i>16</i>
<i>Informations générales complémentaires.....</i>	<i>17</i>
<i>Complément d'informations relatif au Bilan</i>	<i>19</i>
<i>Immobilisations</i>	<i>19</i>
<i>Etat des immobilisations</i>	<i>20</i>
<i>Etat des amortissements.....</i>	<i>20</i>
<i>Etat des provisions</i>	<i>20</i>
<i>Etat des échéances des créances et des dettes</i>	<i>20</i>
<i>Charges à payer.....</i>	<i>21</i>
<i>Charges et produits constatés d'avance.....</i>	<i>21</i>
<i>Variation des fonds propres</i>	<i>21</i>
<i>Variation des fonds dédiés</i>	<i>21</i>
<i>Indemnité de départ à la Retraite</i>	<i>22</i>
<i>Modèle synthétique de l'Etat des Avantages et des Ressources provenant de l'Etranger</i>	<i>22</i>
<i>Effectifs moyens</i>	<i>22</i>
<i>Commissaires aux comptes</i>	<i>22</i>

Bilan Actif - Passif



ACTIF	Exercice N (2025)			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	37 196	37 196	0	0
Frais d'établissement	0	0		
Frais de recherche et de développement	0	0		
Donations temporaires d'usufruit	0	0		
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels...	37 196	37 196	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0		
Avances et acomptes	0	0		
Immobilisations corporelles	53 761	46 129	7 632	15 357
Terrains	0	0		
Constructions	0	0		
Installations Techniques, Matériel et outillage industriels	0	0		
Immobilisations corporelles en cours	0	0		
Autres Immobilisations corporelles	53 761	46 129	7 632	15 357
Avances et acomptes	0	0		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières	10 050	0	10 050	34 971
Participations et créances rattachées	0	0		
Autres titres immobilisés	0	0		
Prêts	0	0	0	32 755
Autres	10 050	0	10 050	2 216
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (Total I)	101 007	83 325	17 682	50 328
ACTIF CIRCULANT		0		
Stocks et en-cours	0	0		
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Créances	160 338	0	160 338	319 168
Créances clients, usagers et comptes rattachés	129 492	0	129 492	120 290
Créances reçues par legs ou donations	0	0		
Autres créances	30 846	0	30 846	198 877
Charges constatées d'avance	19 067	0	19 067	14 360
Valeurs mobilières de placement	0	0		
Instruments de trésorerie	0	0		
Disponibilités	4 728 449	0	4 728 449	4 468 234
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (Total I)	4 907 854	0	4 907 854	4 801 761
Frais d'émission des emprunts (III)	0	0		
Primes de remboursements des emprunts (IV)	0	0		
Ecarts de conversion Actif (V)	0	0		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 907 854	83 325	4 925 536	4 852 089

PASSIF	Exercice N (2025)	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	177 946	177 946
Fonds propres statutaires	177 946	177 946
Fonds propres complémentaires	0	0
Fonds propres avec droit de reprise	0	0
Fonds statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	0	0
Ecarts de réévaluation		
Réserves	393 074	393 074
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves pour projet de l'entité	0	0
Autres	393 074	393 074
Report à nouveau	1 792 116	1 822 010
Excédent ou déficit de l'exercice	-122 368	-29 894
SITUATION NETTE (sous-total)	2 240 768	2 363 136
Fonds propres consommables	0	0
Subventions d'investissement	0	0
Provisions règlementées	0	0
TOTAL I	2 240 768	2 363 136
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Fonds dédiés	417 278	198 090
TOTAL II	417 278	198 090
PROVISIONS		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	133 975	150 954
TOTAL III	133 975	150 954
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	328 656	266 456
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	367 818	350 408
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	1 437 040	1 516 216
Instrument de trésorerie	0	0
Produits Constatés d'avance	0	6 830
Total IV	2 133 515	2 139 910
Ecarts de conversion Passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 925 536	4 852 089

Compte de Résultat



COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (2025)	Exercice N-1 (2024)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	0	0
Ventes de biens et de services	16 225	29 034
Ventes de biens	16 225	29 034
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de services		
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs	3 820 386	4 185 039
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	0	0
<i>Dons Manuels</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	0	0
Contributions financières	3 820 386	4 185 039
<i>Contributions financières pour l'Arche Internationale</i>	2 272 937	1 945 904
<i>Contributions financières pour les pays</i>	1 547 449	2 239 134
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	26 877	48 935
Utilisations de fonds dédiés	158 567	473 097
Autres produits	1 021 360	702 318
Total I	5 043 414	5 438 422
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	1 617 181	1 888 111
Aides financières	1 547 449	2 239 134
Impôts, taxes et versements assimilés	63 309	81 382
Salaires et traitements	968 079	1 002 837
Charges sociales	351 538	346 521
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	11 724	15 416
Dotations aux provisions	9 899	14 489
Reports en fonds dédiés	377 755	12 984
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	287 900	-9 215
Total II	5 234 833	5 591 659
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-191 418	-153 237

PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	103 559	173 546
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change	25 277	50 400
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	128 836	223 945
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	0	
Différences négatives de change	46 560	52 804
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total IV	46 560	52 804
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	82 276	171 141
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-109 143	17 904
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	0	0
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	0
Total V	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 847	23 785
Sur opérations en capital (CH)	0	0
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Total VI	1 847	23 785
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-1 847	-23 785
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	11 378	24 013
EXCEDENT OU DEFICIT	-122 368	-29 894
Total des produits (I + III + V)	5 172 250	5 662 367
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	5 294 618	5 692 262

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES	0	0
RESSOURCES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES	0	0
Dons en nature	0	0
Prestations en nature	0	0
Bénévolat	0	0
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	0	0
Secours en nature	0	0
Mise à disposition gratuite de biens	0	0
Prestations en nature	0	0



Personnel bénévole	0	0
TOTAL	0	0

Annexe

Objet social :

- Favoriser le rayonnement de l'esprit de L'Arche tel qu'il est exprimé dans la charte de l'Arche.
- Créer un lien et une entraide entre les différentes communautés de L'Arche adhérant à la charte de l'Arche qui regroupent des personnes handicapées et non handicapées.
- Favoriser le progrès de ces communautés sur tous les plans ainsi que celui des personnes qu'elles reçoivent.
- Aider au développement de nouvelles communautés.

Règles et méthodes comptables

En tant qu'association, la Fédération Internationale des Communautés de L'Arche n'est pas soumise à l'imposition (autre que l'impôt sur les produits financiers).

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements ANC N°2022-06 et N°2018-06 modifié par le règlement 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes ;

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique. Seules sont exprimées les informations significatives.

Changement de règles et méthodes comptables PCG 122-1 à 122-2,

- Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023 modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Sur les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025, voir ci-après 1. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles

règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative < « 31-12-2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers (voir ci-après 2.).

Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025 À compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG. Le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après :

- Reprise d'une provision pour risque d'amende DAS2 de 43 681 €

Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative au 31-12-2024 « exercice N-1 (2024) retraité », entre des lignes du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers sous forme de tableau.

- la ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement » ;
- les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

Compte de résultat de l'exercice clos au 31-12-2024 retraité

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2024 Retraité en présentation	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		555 620
Ventes de biens et de services	29 034	2 074 417
Ventes de biens	29 034	2 074 417
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de services		
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs	4 185 039	2 239 134
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		0
<i>Dons Manuels</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		0
Contributions financières	4 185 039	2 239 134
<i>Contributions financières pour l'Arche Internationale</i>	1 945 904	
<i>Contributions financières pour les pays</i>	2 239 134	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	48 935	5 254
Utilisations de fonds dédiés	473 097	473 097
Autres produits	702 318	47 219
Total I	5 438 422	5 394 741
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	1 888 111	1 888 111
Aides financières	2 239 134	2 239 134
Impôts, taxes et versements assimilés	81 382	81 382
Salaires et traitements	1 002 837	1 002 837
Charges sociales	346 521	346 521
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	15 416	15 416
Dotations aux provisions	14 489	14 489
Reports en fonds dédiés	12 984	12 984
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	-9 215	-9 215
Total II	5 591 659	5 591 659
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-153 237	-196 918

PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	173 546	173 546
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change	50 400	50 400
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	223 945	223 945
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
intérêts et charges assimilées		0
Différences négatives de change	52 804	52 804
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0
Total IV	52 804	52 804
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	171 141	171 141
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	17 904	-25 777
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		0
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	43 681
Total V	0	43 681
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	23 785	23 785
Sur opérations en capital (CH)		0
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		0
Total VI	23 785	23 785
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-23 785	19 896
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	24 013	24 013
EXCEDENT OU DEFICIT	-29 894	-29 894
Total des produits (I + III + V)	5 662 367	5 662 367
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	5 692 262	5 692 262

Bilan et compte de résultat de l'exercice clos au 31-12-2024 arrêtés et publiés

Bilan Actif – Passif 2024

ACTIF	Exercice N (2024)			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	37 196	37 196	0	5 753
Frais d'établissement	0	0		
Frais de recherche et de développement	0	0		
Donations temporaires d'usufruit	0	0		
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels...	37 196	37 196	0	5 753
Immobilisations incorporelles en cours	0	0		
Avances et acomptes	0	0		
Immobilisations corporelles	64 113	48 756	15 357	17 970
Terrains	0	0		
Constructions	0	0		
Installations Techniques, Matériel et outillage industriels	0	0		
Immobilisations corporelles en cours	0	0		
Autres Immobilisations corporelles	64 113	48 756	15 357	17 970
Avances et acomptes	0	0		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières	34 971	0	34 971	2 216
Participations et créances rattachées	0	0		
Autres titres immobilisés	0	0		
Prêts	32 755	0	32 755	
Autres	2 216	0	2 216	2 216
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (Total I)	136 280	85 952	50 328	25 940
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	0	0		
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	1 000
Créances	319 168	0	319 168	425 552
Créances clients, usagers et comptes rattachés	120 290	0	120 290	130 897
Créances reçues par legs ou donations	0	0		
Autres créances	198 877	0	198 877	294 654
Valeurs mobilières de placement	0	0		
Instruments de trésorerie	0	0		
Disponibilités	4 468 234	0	4 468 234	5 150 902
Charges constatées d'avance	14 360	0	14 360	11 931
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (Total I)	4 801 761	0	4 801 761	5 589 384
Frais d'émission des emprunts (III)	0	0		
Primes de remboursements des emprunts (IV)	0	0		
Ecart de conversion Actif (V)	0	0		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 801 761	85 952	4 852 089	5 615 324



PASSIF	Exercice N (2024)	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	177 946	177 946
Fonds propres statutaires	177 946	177 946
Fonds propres complémentaires	0	0
Fonds propres avec droit de reprise	0	0
Fonds statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	0	0
Ecarts de réévaluation		
Réserves	393 074	393 074
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves pour projet de l'entité	0	0
Autres	393 074	393 074
Report à nouveau	1 822 010	1 836 836
Excédent ou déficit de l'exercice	-29 894	-14 826
SITUATION NETTE (sous-total)	2 363 136	2 393 030
Fonds propres consommables	0	0
Subventions d'investissement	0	0
Provisions règlementées	0	0
TOTAL I	2 363 136	2 393 030
FONDS REPORTES ET DEDIES	0	0
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Fonds dédiés	198 090	658 202
TOTAL II	198 090	658 202
PROVISIONS	0	0
Provisions pour risques	0	43 681
Provisions pour charges	150 954	141 719
TOTAL III	150 954	185 400
DETTES	0	0
Emprunts obligataires et assimilés	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	266 456	213 419
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	350 408	319 381
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	1 516 216	1 839 063
Instruments de trésorerie	0	0
Produits Constatés d'avance	6 830	6 830
Total IV	2 139 910	2 378 692
Ecarts de conversion Passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 852 089	5 615 324

Compte de Résultat 2024



COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (2024)	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	555 620	532 791
Ventes de biens et de services	2 074 417	2 247 239
Ventes de biens	2 074 417	2 247 239
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de services		
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs	2 239 134	1 676 020
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	0	0
<i>Dons Manuels</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	0	0
Contributions financières	2 239 134	1 676 020
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charge	5 254	62 368
Utilisations de fonds dédiés	473 097	384 230
Autres produits	47 219	247 711
Total I	5 394 741	5 150 359
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	1 888 111	1 968 172
Aides financières	2 239 134	1 676 020
Impôts, taxes et versements assimilés	81 382	68 827
Salaires et traitements	1 002 837	851 265
Charges sociales	346 521	355 342
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	15 416	18 522
Dotations aux provisions	14 489	4 417
Reports en fonds dédiés	12 984	0
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	-9 215	261 878
Total II	5 591 659	5 204 442
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-196 918	-54 083

PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	173 546	141 686
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change	50 400	15 104
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	223 945	156 790
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
intérêts et charges assimilées	0	-13
Différences négatives de change	52 804	39 775
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total IV	52 804	39 761
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	171 141	117 028
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-25 777	62 945
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	0	2 886
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	43 681	
Total V	43 681	2 886
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	23 785	
Sur opérations en capital (CH)	0	2 921
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	43 681
Total VI	23 785	46 602
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	19 896	-43 716
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	24 013	34 055
EXCEDENT OU DEFICIT	-29 894	-14 826
Total des produits (I + III + V)	5 662 367	5 310 034
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	5 692 262	5 324 861
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES		
	0	0
RESSOURCES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES		
	0	0
Dons en nature	0	0
Prestations en nature	0	0
Bénévolat	0	0
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
	0	0
Secours en nature	0	0
Mise à disposition gratuite de biens	0	0
Prestations en nature	0	0
Personnel bénévole	0	0
TOTAL	0	0

Règles et méthodes comptables

Méthode comptable d'enregistrement des fonds de l'entraide financière

Les fonds reçus de la part de donateurs pour soutenir les communautés de l'Arche sont immédiatement inscrits en dette vis-à-vis de ces communautés. Les fonds sont ensuite envoyés en fonction des besoins de chaque communauté et, pour un projet d'investissement, au fur à mesure de la réalisation du projet de la communauté.

Certains projets peuvent s'étaler sur plusieurs années ou bien être décalés dans le temps selon les contraintes des communautés. Ce qui explique le montant significatif de la dette vis-à-vis des communautés au bilan, mais avec des entrées et sorties régulières.

Le schéma comptable est le suivant :

A l'arrivée des fonds, la somme reçue est enregistrée en produits et immédiatement aussi en charges pour un montant équivalent, afin de constater une dette au bilan.

Chaque pays à qui est destiné le fonds est différencié par un compte spécifique au bilan.

La comptabilité analytique permet de connaître le donateur et le pays auquel le fonds reçu a été affecté, aussi bien au moment de l'arrivée des fonds au compte de résultat qu'au moment de la sortie des fonds au bilan.

Mode de comptabilisation des soutiens (80% / 20%)

La règle des 80% / 20% pour l'entraide financière concerne un fonctionnement entre la Fondation des Amis de l'Arche (FAM) et la Fédération Internationale des Communautés de l'Arche.

Les aides financières attribuées par FAM sont réparties en deux catégories : Les contributions financières d'investissement et les contributions financières de fonctionnement. Avant 2017, la règle des 80% / 20% s'appliquait pour ces deux catégories. Depuis 2017, seules les opérations d'investissement sont concernées.

Cette règle prévoit que FAM nous verse 80% de l'aide au moment où elle est votée par leur conseil d'administration. Les 20% restant ne sont versés que lorsque l'Arche Internationale fournit les rapports financiers des projets ciblés.

Mode de comptabilisation des cotisations (contribution et coordination) :

Les cotisations sont comptabilisées à l'engagement.

Informations générales complémentaires

Evénements pendant l'année

L'Arche Internationale a pu, en 2025, poursuivre ses deux missions principales :

- de maintien de la cohésion de la Fédération au travers de réunions statutaires rassemblant (en personnes ou via zoom) les différents acteurs de sa structure
- et de coordination de la solidarité au service des communautés hors pays confirmés via voyages et soutien à distance.

Après une période d'absence de responsables internationaux au cours de laquelle le Président du Conseil De Surveillance Internationale a agi en tant que Responsable International par intérim (jusqu'au 30 septembre 2024), c'est, depuis le 1er octobre 2024, un Directeur Exécutif, Stanislas Dubourg, qui est le représentant officiel de L'Arche Internationale pendant la période d'implémentation du mandat qui durera au moins deux ans.

L'aide financière directe apportée via L'Arche Internationale aux communautés les plus fragiles de notre Fédération, est revenue à un niveau de 1,7M€ (après le pic de 2024 lié au reversement de dons importants en provenance de la Fondation des Amis de L'Arche au titre des dépenses d'investissement).

En plus de ses missions habituelles (formation, protection des personnes, inclusion), L'Arche internationale a participé à des projets ponctuels qui ont animé en 2025 la vie de la Fédération :

- La mise en œuvre pour 3 ans d'un projet cofinancé par l'AFD destiné à accompagner les familles en Égypte, Zimbabwe, Kenya et Cote d'Ivoire (fin de la première tranche à la fin de l'année 2026)
- La participation à un projet européen de 3 ans stimulant les capacités de communication des personnes avec un handicap en Croatie, Palestine, France et Égypte.
- La participation à un programme d'entrepreneuriat social, financé par une Fondation familiale suisse (fin de la première tranche en juin 2026)

Les ressources de L'Arche Internationale ont été, au cours de l'année 2025, en net repli : 5,17 M€ contre 5,66 en 2024. Ceci est toutefois à tempérer par la mise en relief d'un legs exceptionnel en 2024 à hauteur de 701 k€.



L'exercice 2025 a donné lieu à une restructuration qui s'est soldée par le départ de 3 employés (français, britannique et canadien) en fin d'exercice auxquels se sont ajoutées deux ruptures conventionnelles en cours d'exercice. Le montant total des frais liés à ces départs s'élève à 152 k€ nets.

L'exercice s'est toutefois terminé sur une perte de 122 k€ grâce à des économies réalisées sur les dépenses.

Fonds dédiés (compte 195002 – Fonds dédiés / Autres ressources) :

En 2025 plusieurs Fonds Dédiés ont été comptabilisés :

- 5 479.06EUR pour le projet Formation Moyen Orient,
- 361 799.63EUR pour le projet Porticus,
- 10476.59EUR pour le projet NAME.

Les soldes des fonds constatés en 2025 seront utilisés en 2026 pour financer les différentes activités et formations sur ces projets.

Informations sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature :

Les trois plus hauts cadres de l'association totalisent un salaire cumulé brut chargé de 284 219 €. Il n'y a pas d'avantages en nature liés à leurs fonctions.

Explication sur les charges de transition

La transition est le passage d'un poste à un autre à l'intérieur ou à l'extérieur des structures de L'Arche internationale. Le processus implique un changement et la personne qui change a besoin d'aide pour comprendre ce qu'implique ce mouvement. Le processus de transition peut également aider une personne qui termine un rôle alors qu'il n'y a pas d'autre rôle disponible. Que le mouvement soit grand ou petit, la personne a besoin d'être encadrée et L'Arche internationale doit être prête à assumer la responsabilité de ce qui précède et être en mesure de l'aider financièrement.

Un budget approprié sera élaboré avant la transition. Par conséquent, pour être prêt, il faudra avoir prévu un budget annuel pour que le financement de la transition soit disponible.

Il est recommandé de provisionner un salaire minimum de deux semaines par année de service en tant que dirigeant.

La période maximale de transition est de six mois. Le montant maximum disponible dans tous les cas est de six mois de salaire. Ce montant doit être budgété dans chaque section.

Le processus complet et les cas particuliers sont détaillés dans le document "Transition Guideline" consultable sur demande au service RH et remis à chaque salarié concerné.

Complément d'informations relatif au Bilan

Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend essentiellement des solutions informatiques (Logiciels, ERP, CRM, Etc.) sont comptabilisées en immobilisations incorporelles à leur coût d'acquisition.

La durée d'utilisation généralement retenue pour le calcul de l'amortissement est le mode linéaire est :

- Pour les solutions informatiques : entre 1 et 3 ans

Les règles d'amortissement fiscal retenues par l'association étant identiques aux règles d'amortissement comptable, aucun amortissement dérogatoire n'a été comptabilisé au titre de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

La durée d'utilisation généralement retenue pour le calcul de l'amortissement est le mode linéaire est :

- Pour les matériels de bureau, informatique et autres : 3 ans
- Pour le mobilier : 5 ans

Les règles d'amortissement fiscal retenues par l'association étant identiques aux règles d'amortissement comptable, aucun amortissement dérogatoire n'a été comptabilisé au titre de l'exercice.

Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle estimée.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sur le poste charges d'exploitation dans la rubrique Dotations aux amortissements (681120).

Etat des immobilisations

Etat des immobilisations	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
		Acquisition, créations, apports et virements de poste à poste	Par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors service		
Autres immobilisation incorporelles	37 196				37 196	37 196
Matériel de bureau et informatiques, Mobilier	64 113	5 038		15 390	53 761	53 761
Prêts et autres immobilisations financières	34 971	10 050		34 971	10 050	10 050
TOTAL	136 280	15 088	0	50 361	101 007	101 007

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisation incorporelles TOTAL	37 196	0		37 196
Matériel de bureau et informatiques, Mobilier	48 756	11 724	14 351	46 129
Emballages récupérables et divers	0			0,00
TOTAL	48 756	11 724	14 351	46 129
TOTAL GENERAL	85 952	11 724	14 351	83 325

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges exploitation	Montant début d'exercice	Augmentation Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	150 954	9 899	26 877		133 975
TOTAL GENERAL	150 954	9 899	26 877	-	133 975
Dont dotations et reprises d'exploitation		9 899	26 877	-	

Provisions pour risques et charges exceptionnelles	Montant début d'exercice	Augmentation Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amendes et pénalités	-			-	-
TOTAL GENERAL	-	-	-	-	-
Dont dotations et reprises exceptionnelles		-	-		-

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	10 050	10 050	
Créances clients et comptes rattachés	129 491,71	129 492	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 421	1 421	
Débiteurs divers	29 425	29 425	
Charges constatées d'avance	19 067	19 067	
TOTAL	189 455	189 455	0



Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	328 656	328 656		
Personnel et comptes rattachés	281 784,21	281 784		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	68 519,95	68 520		
Impôts sur les bénéfices	15 817,00	15 817		
Autres impôts taxes et assimilés	1 697,24	1 697		
Autres dettes	1 437 040	1 437 040		
Produits constatés d'avance	0	0		
TOTAL	2 133 515	2 133 515	0	0

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	328 656
Dettes fiscales et sociales	367 818
TOTAL	696 475

Charges et produits constatés d'avance

Charges Constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	19 067
TOTAL	19 067
Produits Constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	0
TOTAL	0

Variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	177 946				177 946
Réserves	393 074				393 074
Report à nouveau	1 822 010	- 29 894			1 792 116
Excédent ou déficit de l'exercice	- 29 894	29 894		122 368	- 122 368
Situation nette	2 363 136	-	-	122 368	2 240 768
TOTAL	2 363 136	-	-	122 368	2 240 768

Variation des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	Projet	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
				Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation		-	-	-	-	-	-	-
	Formation MO	18 402,37	5 479,06	6 591,26			17 290,17	
	Fragilité Sans Frontière	17 164,22					17 164,22	
	PORTICUS - Fundraising	142 682,85	361 799,63	142 682,85			361 799,63	
	Binômes Europe	19 840,17		9 292,61			10 547,56	
	Name	0,00	10 476,59				10 476,59	
Ressources liées à la générosité du public								
TOTAL		198 089,61	377 755,28	158 566,72		0,00	417 278,17	0,00

Indemnité de départ à la Retraite

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 133 975€.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

- Taux d'actualisation : 3,20%
- Taux de turnover : 2,5%
- Table de mortalité : TV 88/90
- Départ volontaire à 65 ans

Modèle synthétique de l'Etat des Avantages et des Ressources provenant de l'Etranger

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Allemagne	26 122
Belgique	33 600
Canada	248 965
Croatie	25 349
Nouvelle Zélande	2 339
Pays-Bas	500 500
République Tchèque	1 500
Suisse	277 306
UK	55 316
USA	1 066 654

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'Arche Internationale doit établir en application de l'article N°2022-04 du 30 juin 2022 est mise à disposition du public au siège de l'Arche Internationale.

Effectifs moyens

	31/12/2025	31/12/2024
Personnel salarié France	13,03	15,34
Personnel salarié étranger	3,3	3,17
Personnel mis à disposition	14,93	17,14
TOTAL	31,26	35,65

Commissaires aux comptes

Montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes	Exercice	Exercice N-1
Commissaires aux comptes titulaires – certification des comptes	5 508	5 352